

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 467 791**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

**(21) N° 79 25968**

**(54) Capsule de sécurité pour bouchage de flacon.**

**(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 65 D 55/12.**

**(22) Date de dépôt..... 19 octobre 1979.**

**(33) (32) (31) Priorité revendiquée :**

**(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 18 du 30-4-1981.**

**(71) Déposant : FARGES Paul, résidant en France.**

**(72) Invention de :**

**(73) Titulaire : *Idem* (71)**

**(74) Mandataire : Gérard Porte,  
4, rue de Leningrad, 75008 Paris.**

La présente invention a pour objet une capsule de sécurité pour bouchage de flacon en vue notamment de prévenir une utilisation intempestive du contenu par les enfants.

5        Suivant l'invention, la capsule de sécurité est composée d'une jupe à paroi intérieure taraudée pouvant comporter ou non un logement de joint ou une jupe auto-jointante et présentant à sa base un évasement tronconique solidaire de la capsule par une partie en film de 10 type pliable qui porte sur sa face intérieure soit des ergots, soit des reliefs crantés qui, par vissage de la capsule sur le col du flacon, s'engagent sur les reliefs correspondants formés sur le col dudit flacon en utilisant l'élasticité des ergots et de la jupe tronconique.  
15

      Suivant une autre caractéristique de l'invention, le dégagement de la capsule est réalisé par relèvement de la partie tronconique de la jupe en libérant les ergots et les reliefs de celle-ci, des reliefs formés sur 20 le col.

      Suivant une autre caractéristique de l'invention, la capsule et ses éléments sont moulés d'une seule pièce.

      La description qui suit faite en regard des dessins annexés permettra de mieux comprendre l'invention. Dans 25 ces dessins :

      La figure 1 représente une demi-coupe de la capsule vissée sur le col du flacon et une demi-vue extérieure.

      La figure 2 montre un quart de vue en plan du flacon avec l'un des crantages antidévissage et un quart de vue 30 en plan de la capsule.

      La figure 3 est une coupe verticale de l'évasement de la capsule.

      La figure 4 est une coupe verticale de la partie inférieure du col du flacon sur laquelle vient se placer, 35 après serrage, l'évasement de la capsule selon la figure 3.

      La capsule 1 en matière plastique avec jupe auto-jointante 2 vient se placer sur le goulot 3 du flacon dont la surface extérieure présente un filetage 4. Cette

capsule se prolonge à sa base par un évasement tronconique 5 qui comporte des ergots ou reliefs crantés 6 et, éventuellement, un dispositif inviolable 7 en forme de collier.

5        Au moment du vissage, la descente de la capsule 1 sur le goulot 3 du flacon amène le chevauchement des ergots ou reliefs crantés 6 sur les crantages antidévisage 8 munis de rampes obliques 11 (voir figure 3) par flexion des ergots 6 et de l'évasement 5 de la jupe.

10       Un décalage angulaire des ergots 6 et des reliefs antidévissage 8 peut être prévu afin d'obtenir un seul chevauchement de l'un ou l'autre en même temps, ce qui facilite la flexibilité de l'évasement tronconique.

15       Après fermeture du flacon par la capsule conforme à l'invention, il faut, pour réaliser le dévissage, relever l'évasement tronconique 5 de la jupe en position opposée 5'.

20       Dans le cas où cet évasement 5 est muni du dispositif inviolable 7, celui-ci se rompt en même temps que l'évasement est relevé.

Pour faciliter ce mouvement, l'évasement tronconique pourra être muni d'une languette de préhension 10, de forme et dimensions appropriées, moulée en même temps.

25       Pour le rebouchage, l'évasement de la jupe sera rabattu dans sa position initiale avant ou après vissage.

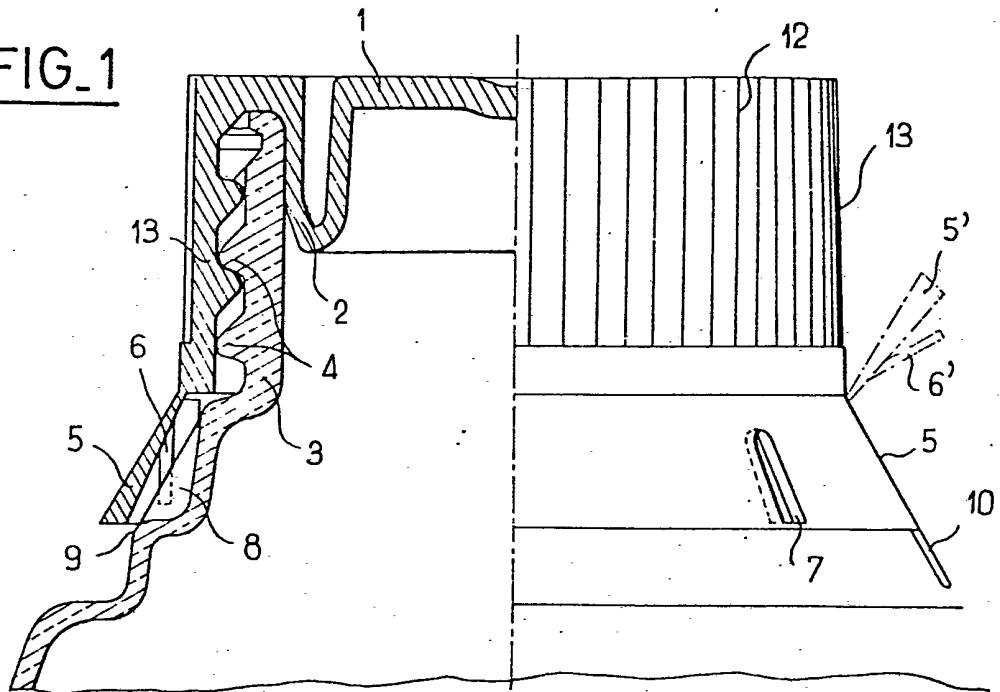
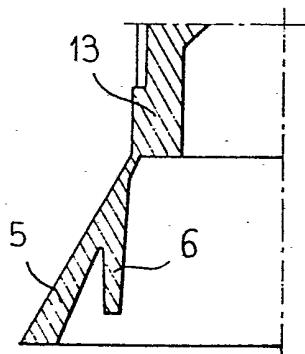
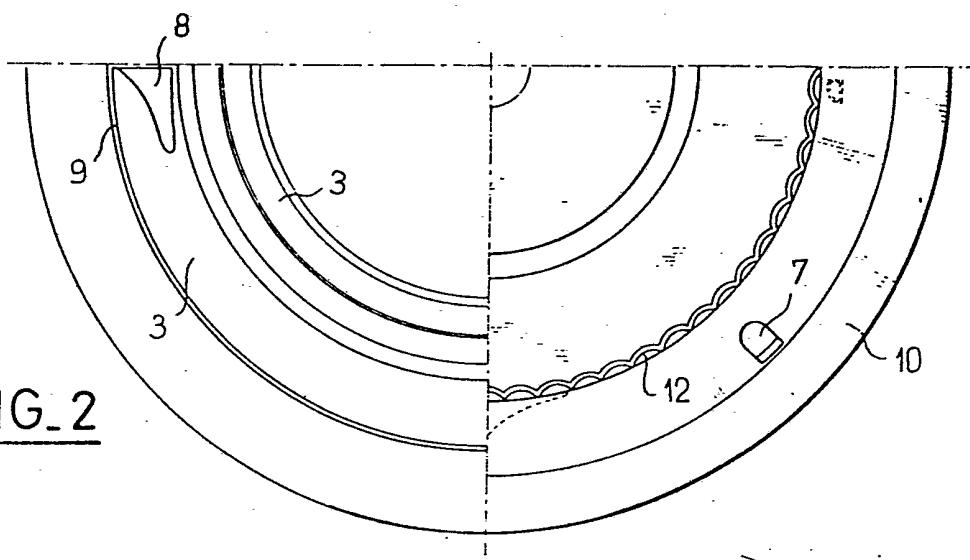
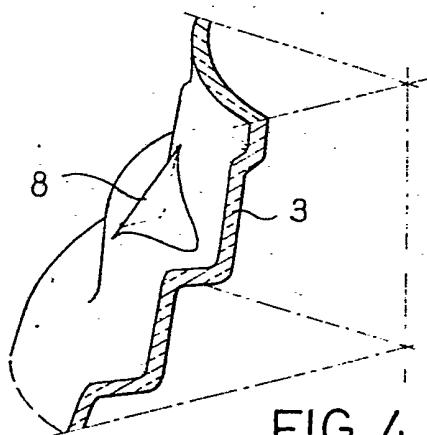
Il est bien évident que l'on peut apporter à la réalisation ci-dessus décrite et aux dessins annexés de nombreuses modifications de détail, sans pour cela s'écartier du cadre de l'invention.

REVENDICATIONS

1 - Capsule de sécurité pour bouchage de flacon avec jupe à paroi intérieure taraudée, caractérisée en 5 ce que celle-ci présente à sa base un évasement tronconique qui en est solidaire par une partie en film de type pliable portant sur sa face intérieure des ergots ou des reliefs crantés qui, par vissage de la capsule sur le col du flacon, s'engagent sur les reliefs correspondants formés sur le col dudit flacon en utilisant 10 l'élasticité des ergots et de la jupe tronconique.

2 - Capsule de sécurité pour bouchage de flacon selon la revendication 1, caractérisée en ce que le relèvement de la partie tronconique de la jupe en libérant 15 les ergots et les reliefs de celle-ci des reliefs formés sur le col du flacon, permet le dégagement de la capsule.

3 - Capsule de sécurité pour bouchage de flacon selon la revendication 1, caractérisée en ce que la capsule et ses éléments sont moulés d'une seule pièce. 20

FIG. 1FIG. 2FIG. 3FIG. 4